

POSITION SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIBIOTIQUES AU QUÉBEC POUR LES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Objectif : Prendre position pour une organisation nécessite une réflexion préalable et une forme d'engagement de l'ensemble de ses membres. Cette démarche et les actions qui en découlent les amènent à une conscientisation collective. Rendre cet engagement public permet aussi de sensibiliser les clientèles cibles associées à l'organisation.

En conformité avec l'approche des « 5R » de l'antibiogouvernance (voir le tableau 1), terme regroupant les actions multiples nécessaires pour maintenir l'efficacité des antibiotiques et minimiser l'apparition de la résistance, diverses positions peuvent être définies selon le rôle des acteurs quant à l'usage des antibiotiques. Quatre prises de position sont formulées, soit un énoncé général et trois autres qui renvoient aux décideurs, aux prescripteurs, aux utilisateurs et organisations visées par l'antibiogouvernance. Les partenaires intéressés par cette question pourront adopter la position propre à leur organisation, la modifier à leur convenance et la publier, par exemple, dans leur site Internet. Cette forme d'engagement public implique l'appui de l'ensemble des membres d'une même organisation dans l'adoption d'une position commune. Cela permet de promouvoir l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans l'organisation, mais aussi auprès des partenaires associés et du public. Lorsque plusieurs organisations partenaires de la Stratégie s'engagent, s'unissent et communiquent leur position, cela envoie un message clair à la population et renforce leurs rôles et responsabilités en ce qui a trait la préservation de l'efficacité des antibiotiques dans le traitement des animaux ou des humains.

Tableau 1. Approche des « 5R » de l'antibiogouvernance

RESPONSABILITÉ	Responsabilité partagée de préserver l'efficacité des antibiotiques pour traiter les animaux et les humains.
RÉDUCTION	Réduction du recours aux antibiotiques et des quantités utilisées lorsque cela est approprié.
RAFFINEMENT	Raffinement de l'usage des antibiotiques en fonction de la situation clinique (le bon antibiotique, au bon moment, à la bonne dose, par la bonne voie d'administration, pour la bonne durée, pour les bons animaux).
REMPACEMENT	Remplacement de l'utilisation des antibiotiques par des solutions de rechange efficaces lorsque cela est judicieux et accessible.
RÉVISION	Révision régulière des initiatives d'antibiogouvernance dans une perspective d'amélioration continue.

Tableau adapté de Stephen Page, John Prescott et Scott Weese, "The 5Rs approach to antimicrobial stewardship", *Veterinary Record*, vol. 175, n° 8, 2014.

PRÉAMBULE DES PRISES DE POSITION

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux met en avant une vision consensuelle que partagent tous ses partenaires, à savoir : « Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire ».

Ainsi, les partenaires de la Stratégie conviennent que tous ont un intérêt commun à préserver l'efficacité des antibiotiques et que chacun doit prendre conscience de l'importance de l'utilisation judicieuse des antibiotiques en vue de limiter les conséquences potentielles d'un emploi inapproprié sur la santé humaine et sur la santé animale. Les professionnels des milieux visés en relation avec la santé animale et la santé humaine doivent :

- remplir leur rôle avec rigueur;
- garder leurs connaissances à jour, notamment par une participation à des programmes ou à des activités de formation continue;
- échanger leurs connaissances et l'information qu'ils détiennent, notamment par la mise sur pied d'équipes multidisciplinaires, et ce, en vue d'établir des stratégies gagnantes en matière d'antibiogouvernance.

CONSIDÉRANT QUE :

- L'antibiotique est un outil précieux pour traiter des maladies bactériennes et que la résistance microbienne met graduellement en péril son efficacité pour les soins médicaux destinés à l'humain ou à l'animal;
- Il y a un risque que l'usage des antibiotiques, tant dans la médecine humaine que dans la médecine vétérinaire, se solde par une résistance à l'égard d'un ou de plusieurs antibiotiques;
- Il y a un certain nombre de moyens de limiter le développement de l'antibiorésistance, par exemple la prévention et la maîtrise des infections (vaccination, mesures de biosécurité et gestion des troupeaux), la diminution de l'utilisation globale des antibiotiques et l'amélioration de l'utilisation des antibiotiques;
- Parallèlement à un emploi judicieux des antibiotiques, la recherche doit se poursuivre pour concevoir et créer de nouveaux outils de diagnostic et de nouvelles méthodes de prévention et de traitement de même que pour mettre au point des médicaments efficaces contre des bactéries résistantes;
- Les professionnels et autres personnes ressources impliquées dans les domaines relatifs au maintien de la santé animale et humaine doivent tenir compte des conséquences de l'utilisation des antibiotiques tant chez les animaux que chez les humains et doivent prendre des mesures afin d'en optimiser l'utilisation, de maximiser les effets des antibiotiques sur la santé et de minimiser les probabilités de développement de la résistance antimicrobienne;
- Diverses organisations ont formulé plusieurs recommandations concrètes à l'intention des personnes appelées à intervenir auprès des animaux;
- Une antibiogouvernance engagée est l'affaire de tous, et ce, « pour UNE santé bien pensée », et qu'une approche multidisciplinaire est essentielle pour les acteurs intervenant en santé humaine et en santé animale;

1. PRISE DE POSITION DES DÉCIDEURS

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, l'Ordre des agronomes du Québec appuie l'utilisation judicieuse des antibiotiques par les professionnels de la médecine vétérinaire et de la médecine humaine et par les propriétaires d'animaux de façon à protéger la santé et le bien-être des animaux et aussi des humains. La révision régulière des initiatives d'antibiogouvernance dans une perspective d'amélioration continue contribue à la préservation de l'efficacité des antibiotiques dans le traitement des animaux et des humains.

2. PRISE DE POSITION DES PRESCRIPTEURS D'ANTIBIOTIQUES

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, l'Ordre des agronomes du Québec appuie l'utilisation judicieuse des antibiotiques par les prescripteurs de manière à protéger la santé et le bien-être des animaux et des humains. L'évaluation médicale des bienfaits et des risques de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux et chez les humains, notamment en vue d'en préserver l'efficacité, demeure une préoccupation constante des prescripteurs. Aussi, lorsque la prescription d'un antibiotique est envisagée, les prescripteurs doivent suivre les recommandations reconnues formulées à cet égard et il doit s'assurer des éléments suivants : le bien-fondé de la prescription, le choix de l'antibiotique approprié, son utilisation au moment opportun, selon la dose nécessaire, par la bonne voie d'administration, pour la durée indiquée en tenant compte de la période de retrait et pour les animaux visés s'il y a lieu. La relation vétérinaire-client-patient ou médecin-patient permet au médecin vétérinaire ou au médecin d'assumer son rôle d'éducateur et de conseiller à l'égard de sa clientèle en ce qui concerne l'emploi judicieux des antibiotiques.

3. PRISE DE POSITION DES UTILISATEURS ET DES ORGANISATIONS VISÉES PAR L'ANTIBIOGOUVERNANCE

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, l'Ordre des agronomes du Québec appuie l'utilisation judicieuse des antibiotiques par les propriétaires d'animaux pour protéger la santé et le bien-être des animaux et des humains. La relation vétérinaire-client-patient est primordiale, compte tenu de l'importance d'utiliser les antibiotiques dans le respect des recommandations délivrées. Aussi, l'adoption de nouvelles pratiques et la mise en place de nouvelles conditions d'élevage, ainsi que la mise en œuvre de solutions de rechange, sont susceptibles de diminuer les risques de maladies et d'infections bactériennes et de réduire le besoin de recourir aux antibiotiques. L'expertise, la complémentarité des professionnels et la disponibilité de méthodes efficaces sont des éléments clés du processus d'une utilisation judicieuse des antibiotiques, y compris une réduction de leur emploi.

L'Ordre des agronomes du Québec et les agronomes travaillant en production animale misent sur l'approche de la prévention en conseillant les propriétaires des animaux sur les bonnes pratiques d'élevage qui favorisent le bien-être et la santé des animaux. Ces pratiques d'élevage d'animaux concernent notamment : les bonnes conditions de logement, la qualité des installations dans les bâtiments d'élevage, l'alimentation, la gestion de l'eau et la régie d'élevage. L'Ordre mise aussi sur la complémentarité de l'expertise des agronomes et des médecins vétérinaires afin d'identifier les causes et les solutions, à court et à long terme, pour améliorer l'état de la santé du troupeau.

4. PRISE DE POSITION GÉNÉRALE

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, l'Ordre des agronomes du Québec appuie le concept d'antibiogouvernance dans le milieu vétérinaire et bioalimentaire ainsi que dans le domaine de la santé humaine.

RÉFÉRENCES

J.S. Weese, S. Giguère, L. Guardabassi, P.S. Morley, D.R. Ricciuto et J.E. Sykes, "ACVIM Consensus Statement on Therapeutic Use in Animals and Antimicrobial Resistance", *Journal of Veterinary Internal Medicine*, mars-avril 2015, n° 29, p. 487-498.

Association des médecins vétérinaires du Québec, « L'usage judicieux des antibiotiques au Québec » [En ligne] [http://www.amvq.quebec/images/files/Enonces_de_position/Antibiotique-Troisieme_enonce_accepte-HPJ.pdf] (11 septembre 2015).

Association des vétérinaires en industrie animale du Québec, « Usage judicieux des antibiotiques en médecine vétérinaire des grandes populations animales : rapport du comité ad hoc » (hiver 2014).

Association canadienne des médecins vétérinaires, « Utilisation des antimicrobiens chez les animaux – énoncé de position » [En ligne] [<https://www.veterinairesaucanada.net/documents/utilisation-des-antimicrobiens-chez-les-animaux>] (14 novembre 2014).

World Veterinary Association, "Position on Responsible Use of Antimicrobials" [En ligne] [http://www.worldvet.org/uploads/docs/007_wva_position_on_antimicrobials_2011.pdf] (septembre 2011).

Merck, "Public Policy Statement: Antibiotic Resistance" [En ligne] [<https://www.merck.com/about/views-and-positions/FINAL%20Antibiotic%20Resistance%20Public%20Policy%20Statement%20July%202015.pdf>] (juillet 2015).

American Veterinary Medical Association, Federation of Veterinarians of Europe et Association canadienne des médecins vétérinaires, "Statement on Responsible and Judicious Use of Antimicrobials" [En ligne] [<https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Joint-Statement-Antimicrobial-Use.aspx>] (2017).